

# Motion de soutien

À notre Camarade Dave Boiveau délégué syndical Central EASYDIS CGT du Groupe Casino demande d'annulation de son dé-mandatement.

Adressée à la Fédération CGT Commerce et Service: fd.commerce.services@cgt.fr

## Soutien des Syndicats CGT EASYDIS du Groupe Casino

Nous avons appris qu'une décision de dé-mandatement a été assénée et adressée arbitrairement envers notre Délégué Syndical Central CGT EASYDIS, contre notre camarade Dave Boiveau. Nous ne comprenons pas cette décision de dé-mandatement, notre camarade à toujours respecté la démocratie et à toujours fait demande aux diverses structures syndicales Easydis avant tout engagements ou signatures de quelques documents, accords, orientations de négociations ou autres. Notre camarade a toujours respecté et agi avec une majorité ou l'unanimité des voies exprimées des bases EASYDIS.

Nous dénonçons cette décision dictatoriale d'un représentant de la Fédération CGT Commerce/Services et l'acharnement avec lequel on tente de porter atteinte à l'expression, aux actions syndicales et au mandat de notre camarade de la CGT EASYDIS.

Nous exigeons le mandatement de notre camarade Dave Boiveau en tant que DSC EASYDIS et nous exigeons que la fédération du commerce respecte les votes et les décisions prises lors de l'assemblée générale d'EASYDIS du 5 octobre 2023. D'annulée toute révocation ou de destitution à l'encontre de notre Camarade Dave Boiveau, qui ne semble avoir commis aucune faute et qui n'a cessé de vouloir améliorer la situation syndicale de la CGT et de la CGT EASYDIS avec dévouement, éthique et engagement qui sont conformes aux statuts et aux valeurs de la CGT, avec l'objectif de défendre les intérêts des salariés de notre entreprise et leurs conditions de travail, qu'il veut renforcer voire ranimer dans plusieurs entrepôts.

Nous vous informons que nous resterons vigilants quant aux suites qui seront données à la procédure de dé-mandatement de notre camarade, pour faire valoir le fait qu'à travers cette décision, que les statuts de la CGT ne sont pas respectés. Car en effet, il est nécessaire de rappeler qu'il appartient aux syndiqués du syndicat de décider, des élus et mandatés, qui vont les représenter devant l'employeur.

Ce type de pratique n'est pas légitime et se doit au moins d'être motivée par écrit à l'intéressé, en évoquant les raisons, les fautes reprochées, proportionnées avec une prise de décision aussi grave qu'un dé-mandatement.

Comment peut-on cautionner qu'au sein même de la CGT, notre camarade Dave puisse être écarté de cette manière ?

Nous exigeons en tant qu'adhérents, élus, responsables ou mandatés des syndicats CGT EASYDIS du Groupe Casino, l'annulation immédiate de cette décision de dé-mandatement de notre camarade Dave Boiveau et qu'il soit maintenu dans son mandat et ses fonctions en tant que Délégué Syndical Central CGT EASYDIS.

Nous lui apportons donc tout notre soutien.

NOMS et PRENOMS des syndiqués en soutien.